28 mars 2020

Des garanties pour la garde des enfants du personnel de la Santé dans les Bouches-du-Rhône !

La question de la garde des enfants du personnel de la Santé va être extrêmement importante dans les prochains jours.

La Direction de l'APHM a indiqué à ses agent-es que "les moyens de garde mis à disposition (...) doivent être respectés" et va jusqu'à demander un "certificat de l'établissement scolaire justifiant que l'enfant n'est pas accepté à l'école ou à la crèche" si un-e agent-e reste à domicile pour s'en occuper.

Nous ne remettons pas en cause la garde d'enfant du personnel de santé dans les établissements scolaires. Cependant elle doit être assurée partout dans des conditions garantissant la non-propagation du virus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela concerne l'Education Nationale mais aussi les collectivités territoriales (repas et encadrement des enfants).

Nous demandons donc :

- Que soit garantie la règle de 4 enfants et un-e enseignant-e par salle de classe / un-e agent-e territorial-e par groupe le midi, conformément aux recommandations du Ministre de la santé qui préconise ne pas rentrer en contact avec plus de 5 personnes par jour.
- Que les enseignant-es volontaires et agent-es territoriaux soient affecté-es au plus près de leur domicile pour ne pas utiliser les transports en commun.
- Que les enseignant-es volontaires reçoivent pour chaque déplacement des ordres nominatifs écrits (ordre de mission avec prise en charge des frais de transports si besoin).
- Que la rotation du personnel soit la plus faible possible (en tout état de cause pas des demies- journées).
- Une désinfection deux fois par jour des locaux et du matériel journalière pour se protéger.
- Que l'administration fournisse le matériel nécessaire à la protection sanitaire (masque, savon, gel hydroalcoolique, tests) du personnel et des élèves.

A défaut de respecter ces mesures nous refusons d'exposer nos enfants, nous-mêmes et, *in fine*, les patient-es à une propagation du virus. Le cas échéant, l'usage de droits d'alerte et de retrait nous apparaîtrait donc comme justifié.

Nos revendications concernent l'ensemble du département, cependant la situation des écoles à Marseille nous préoccupe particulièrement. Les capacités de la mairie en matière de gestion de crise restent à prouver compte-tenu de son apathie lors des effondrements de la rue d'Aubagne. Certaines écoles sont régulièrement pointées du doigt pour leur insalubrité depuis de nombreuses années. Le personnel municipal intervenant dans les écoles dénonce régulièrement leur nombre insuffisant.

L'Etat lui-même, en n'arrivant pas à fournir du matériel de protection en nombre suffisant, est pour le moment défaillant.

Vous, employeurs, directions, représentants de l'Etat, êtes responsables. Vous nous devez de solides garanties. Vous nous demandez des papiers et justificatifs, nous faisons de même : engagez-vous et tenez vos engagements !

Communiqué des Syndicats Départementaux
SUD Collectivités Territoriales 13, SUD Education 13, SUD Santé Sociaux 13

A l'attention des :

- Directions des établissements de Santé concernés et Agence Régionale de Santé Paca
- Mairies concernées
- Préfet des Bouches-du-Rhône
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône